

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Paris	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 DÉCEMBRE

## LES FONDS SECRETS

La Chambre précédente, alors que le boulangisme était dans toute sa force, refusa, on se le rappelle, le vote du budget des fonds secrets. Au lendemain de l'écrasement du parti boulangiste, la Chambre actuelle vient de concéder les fonds refusés par sa devancière.

Elle a repoussé :

Par 343 voix contre 487, un amendement de M. le comte Lanjuinais tendant à réduire à 800,000 francs le crédit de 4,600,000 fr. dont le ministère réclamait l'ouverture ;

Par 306 voix contre 494, un amendement de M. de Ramel tendant à la justification de l'emploi des fonds devant une commission parlementaire.

Puis elle a voté l'ensemble du projet par 290 voix contre 492.

80 voix républicaines environ ont manqué à l'appel du gouvernement. Et pourtant MM. Constans et Tirard avaient nettement posé la question de confiance. Ils avaient fait de la concession des fonds secrets une question personnelle en même temps qu'une question de vie ou de mort pour la République.

Or, notez que, vers la fin de la précédente législature, alors qu'on discutait le budget, le même Tirard et le même Constans s'étaient bien gardés de se montrer si susceptibles ; ils n'avaient pas posé la question de Cabinet, s'étaient vu refuser les fonds secrets et avaient bravement gardé leurs portefeuilles.

Pourquoi ce revirement ? Il paraît que, nonobstant l'absence des fonds secrets, le gouvernement a engagé de fortes dépenses secrètes électorales. Maintenant il faut boucher le trou. On le bouchera avec les fonds accordés aujourd'hui. Sans doute ils appartiennent au budget de 1890, mais du moment qu'ils échappent à tout contrôle, rien n'empêchera qu'on en affecte une bonne partie aux dépenses de l'année courante.

La discussion a été peu intéressante. M. Couturier, au nom des radicaux, M. Baudin, au nom des socialistes, MM. Ernest Roche et Chiché, au nom des boulangistes, ont flétri les fonds secrets avec plus de violence que d'éloquence. M. le comte de Lanjuinais et M. de Ramel ont succinctement soutenu leurs amendements. M. Cornudet a développé un puéril article additionnel qu'il a ensuite retiré pour ne pas faire de la peine à ces bons ministres.

Quant à MM. Tirard et Constans, ils ont fait assurément quelques déclarations dignes d'attention, mais ils ont laissé la Chambre froide. Le premier a recueilli de très rares témoignages d'approbation ; le second n'a pas même obtenu un seul applaudissement. On leur a jeté avec mépris les 4,600,000 francs demandés.

Il paraît que la défense de la République est désormais assurée : Constans a un bon million et demi dont il est dispensé de rendre compte ; voilà qui représente un nombre fort respectable de saucissons.

J. DE GONTIER.

Extrait du Figaro :

« Le ministre ayant posé la question de confiance, il était certain que les fonds secrets seraient votés sans qu'on essayât d'ailleurs de justifier l'institution et d'expliquer comment elle coûte si cher au ministère de l'intérieur. Seulement, M. Constans a dû réprimer une forte envie de rire quand il a garanti à la Chambre le désintéressement des journalistes de sa connaissance et nié que les fonds secrets servissent à entretenir des convictions gouvernementales.

» A quoi servent-ils alors ? aurait-on dû lui répondre. »

## INFORMATIONS

### LES ÉLÈVES ECCLÉSIASTIQUES ET LA LOI MILITAIRE EN ALLEMAGNE

Une leçon à nos législateurs républicains : Dans sa séance du 12, le Reichstag allemand a adopté, par 427 voix contre 111, la proposition de M. de Huene, membre du centre catholique, réglant la situation militaire des étudiants en théologie de tous les cultes reconnus en Allemagne.

En temps de paix, il leur sera accordé, sur leur demande, un sursis d'appel jusqu'au 1<sup>er</sup> avril de leur septième année de service militaire. Si, avant cette date, ils ont été admis à exercer le saint ministère en qualité de candidat ou de sous-diacre, ils sont versés dans la réserve et dispensés de tout exercice.

### LE GÉNÉRAL X... ET LES SÉMINARISTES

Le correspondant parlementaire du *Bordeaux* raconte cette anecdote, dont nous lui laissons la responsabilité :

« Un de mes amis, qui fait à l'heure actuelle un stage comme officier territorial auprès d'un général, m'envoie à l'instant un mot pour me communiquer la mauvaise impression que produit, même dans les milieux les moins religieux, l'incorporation des séminaristes.

» Le général X... est un républicain résolu et un franc-maçon déclaré. Il y a trois ou quatre jours, deux séminaristes lui ont été envoyés pour être enrégimentés dans un des corps de sa brigade :

» — Mais je n'en veux pas, de leurs abbés, moi ! s'est écrié aussitôt le général X... Me prennent-ils pour un mangeur de curés ?

» Et aussitôt le général a dicté à son aide-camp une décision qui attache à l'état-major les deux séminaristes en qualité de secrétaires.

» Les jeunes gens sont venus le lendemain pour exercer leurs fonctions.

» — Mes enfants, leur a dit le général, retournez *illico* à votre grand-séminaire. C'est là que vous exercerez votre emploi.

» Et les séminaristes ont quitté sur le champ la caserne.

» Cette anecdote vous donne une idée de l'enthousiasme que soulève, parmi les officiers les plus républicains, la dernière loi militaire. »

### TOUJOURS L'INFLUENZA

L'influenza fait des victimes un peu partout, mais cette épidémie de grippe continue à se manifester d'une façon fort bénigne.

M<sup>me</sup> Carnot est obligée, depuis trois jours, de garder le lit par suite d'une forte grippe.

Les femmes des ministres sont toutes dans ce cas : M<sup>me</sup> Tirard, M<sup>me</sup> Constans, M<sup>me</sup> de Freycinet, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Yves Guyot, sont alitées depuis un ou deux jours.

Vingt-deux employés du cabinet du ministre de l'intérieur ou des bureaux annexes du cabinet sont atteints également par l'épidémie régnante.

### MORT DU MARQUIS DE CAUX

On annonce la mort du marquis de Caux, premier mari de la Patti.

### LES « SOUS-OFFS »

La presse tout entière fait grand tapage depuis quelque temps à propos d'un soi-disant « roman militaire intitulé : *Sous-Offs*. Si l'auteur a voulu appeler l'attention sur son nom en tirant ce pétard, il a réussi, et les choses en sont arrivées à ce point qu'il n'est pour ainsi dire plus permis de ne pas avoir une opinion sur son livre, à moins de passer pour admirateur discret... et honteux d'une des productions les plus grossières de la littérature « décadente ».

Nous aurions préféré, dit le *Progrès militaire*, garder le silence, étant de ceux qui estiment qu'en pareille « matière » toute philippique est vaine et qu'il suffit de détourner la tête. Mais, contraints de suivre le courant de l'actualité, nous nous efforcerons seulement de calmer les colères soulevées dans l'armée par cette prétendue peinture des mœurs militaires.

A la suite d'une demande adressée par le ministre de la guerre au garde des sceaux, le parquet de la Seine a ordonné des poursuites contre le livre de M. Descaves, intitulé : *Sous-Offs*. L'auteur de ce roman militaire sera poursuivi en cour d'assises comme ayant attenté à l'honneur de l'armée, en généralisant des faits particuliers qu'il prétend s'être produits dans le régiment où il a servi avec le grade de sergent-major.

## ÉTRANGER

### LA DETTE ÉGYPTIENNE

Une grave nouvelle se propage aujourd'hui.

On affirme que sous prétexte d'éviter une surtaxe de l'impôt foncier en Egypte, surtaxe qui servirait à remplacer la corvée, l'Angleterre songe à prendre devers elle tout le service de la Dette et par suite à évincer les autres puissances du contrôle financier.

Une telle transformation équivaudrait au protectorat pur et simple de l'Angleterre sur l'Egypte. Nous aimons à croire que l'on se préoccupe dès aujourd'hui, au quai d'Orsay, de cette situation et que M. Spuller sera prochainement en mesure de fournir au Parlement les explications nécessaires.

ITALIE. — La commission des officiers généraux commandants de corps d'armée a résolu d'effectuer un mouvement considérable parmi les officiers supérieurs. Plusieurs généraux, dont quatre généraux de cavalerie, seraient mis à la retraite. Un certain nombre de colonels seraient nommés généraux.

On annonce du reste, d'une manière générale, qu'à partir du nouvel an, les officiers réputés impropres à avancer en grade seront remplacés dans le service auxiliaire.

Le général Ricotti a eu une longue conférence avec le général Cosenz, chef de l'état-major. On croit qu'il a été question d'un essai de mobilisation de l'armée.

On a reçu au ministère de la guerre, à Rome, de nouveaux fusils à répétition venant de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Amérique.

### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 15 décembre 1889.

Le marché a présenté cette semaine un aspect des plus satisfaisants, les cours n'ont pas cessé de progresser. Le 3 0/0 a terminé à 87.35. Le 4 1/2 0/0 est plus calme à 103.50 arrêté par les bruits d'une conversion facultative.

Le Crédit Foncier a gagné 10 fr. à 1,340. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 2,504,267 fr. de nouveaux prêts dont 2,048,500 fr. en prêts fonciers et 455,767 fr. en prêts communaux.

La Banque de Paris et des Pays-Bas, un moment influencée par les événements brésiliens, a remonté avec vivacité à 843.75 ; on a reconnu l'inanité des craintes de la première heure et l'on s'accorde à penser que les cours pratiqués actuellement ne tarderont pas à s'améliorer encore.

Ces observations s'appliquent avec non moins de justesse à la Banque Nationale du Brésil qui se traite à 657.50, cours notablement inférieur à la valeur intrinsèque du titre.

La Société Générale se tient à 457.50. Les résultats bénéficiaires de novembre, frais généraux déduits, se soldent par 303,486 fr., ce qui porte à 3,489,968 fr. le total des profits et pertes pour les onze mois écoulés de l'année 1889.

La Banque d'Escompte a repris à 521.25. La première assemblée constitutive de la Société Decauville réunie le 12 courant sous la présidence de M. le baron de Soubeyran a reconnu à l'unanimité la sincérité de la déclaration de souscription et nommé trois commissaires chargés de faire un rapport sur les avantages stipulés dans les statuts. Après ces votes, M. Paul Decauville a prononcé une allocution très intéressante et fréquemment applaudie, sur le présent et l'avenir de la nouvelle société.

Le Crédit Lyonnais se cote à 692.50, en excellentes tendances.

Les Dépôts et Comptes courants, valeur essentiellement de comptant, restent tenus à 601.25.

Les Fonds Portugais ont continué à faire très bonne figure. Le 3 0/0, stimulé par un coupon de 4 fr. 50 à détacher dans quinze jours, s'est avancé à 66.50 ; le 4 1/2 0/0 n'est pas moins recherché vu la distance qui le sépare encore du pair.

Le Turc, très soutenu par des achats au comptant et à terme, a conquis le cours de 18.

Le Panama a varié entre 70 et 65. Les actions du Gaz de Madrid se tiennent à 477.50. On prévoit que le dividende de 1889 sera de 25 francs au lieu de 22.50 pour l'exercice précédent.

La mise en exploitation imminente des mines d'étain de la Galicie a déterminé un courant de transactions très actif sur ce titre appelé à fournir de sérieux dividendes ; on la traite de 24.50 à 25.





